

# Places en crèche / Passages 225-285 / Ecrêtage congés

## Des places en crèche en nombre insuffisant

Suite au déverrouillage des embauches (2015), il y a eu une augmentation du nombre de salariés dans la tranche d'âge la plus concernée par la garde de jeunes enfants. Le besoin de places en crèche a suivi la tendance et les 10 berceaux réservés à la crèche de Cheptainville ne sont pas suffisants pour les 1200 salariés Renault, et encore moins si l'on compte les 1300 salariés prestataires. De plus, il n'y a pas de possibilité d'avoir des places de crèche près du domicile des salariés.

Nous avons donc relayé la demande des salariés concernés qui ont déjà fait des demandes auprès des RH ou de l'assistante sociale.

La direction nous a répondu qu'il était envisagé, pour septembre 2019, de proposer des places près du domicile des salariés. **Mais si cette solution débouche, ce serait à iso-nombre de places globale! A chaque berceau près du domicile, une place serait retirée à Cheptainville.** La « justification » ? Le ratio berceau/nombre de salariés est le même à Lardy qu'au Technocentre...

**N'hésitez pas à nous contacter pour voir comment les besoins peuvent être remontés collectivement.**

## ECG pour passages 225/285

Nous avons déjà évoqué la situation des salariés qui doivent passer des Examens de Connaissances Générales (ECG) pour pouvoir prétendre aux coefficients 225 et 285. La difficulté à dégager du temps pour les préparer en a poussé plusieurs à arrêter. Là, c'est le changement de la plate-forme informatique qui risquait de leur faire perdre tout leur avancement fin décembre 2018.

Nous avons interpellé la direction sur le sujet mais sa seule réponse est un délai supplémentaire pour permettre aux salariés qui sont déjà bien avancés dans la validation de la terminer avant le 31 mars 2019.

Pour les « rassurer », la direction indique que cela ne concernerait que 5 à 8 salariés en Maths/Français.

En réalité, ce chiffre est inquiétant car cela indique que, sur les 40 salariés qui ont engagé le processus, bien peu vont au bout.

**Cet épisode du changement de plate-forme informatique montre que les exigences édictées par la direction ne sont pas adaptées et conduisent à bloquer, pendant des années, les salariés dans le même coefficient alors qu'ils prouvent leurs compétences quotidiennement au travail.**

**La CGT-Lardy demande que les compétences soient reconnues et que les ECG soient supprimés pour ces catégories de personnel.**

## Compte-rendu Délégués du Personnel

Pour nous contacter :  
[cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)

## Ecrêtage des congés au 31 décembre 2018

Nous avons remonté le problème de salariés dont la synthèse des compteurs sous [mavie@renault.com](mailto:mavie@renault.com) n'alertait pas d'un risque d'écrtage des congés principaux non pris au 31 décembre 2018.

La direction a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un problème technique mais que ces salariés étaient probablement

concernés par le report de congés (s'ils avaient été arrêtés plus de 5 jours en 2018). L'indication sur la synthèse des compteurs n'est pas claire puisque les congés reportés n'apparaîtront qu'au 31 décembre 2018. Le dernier Actu'Paye reçu par mail précise certaines des conditions pour ce report.

## Forfaits téléphoniques pour Missions MAP

La possibilité de fourniture de cartes SIM Data sans smartphone pour les salariés effectuant des missions MAP n'est toujours pas confirmée. Si cela reste à l'étude, aucun délai ne nous a été fourni. Le besoin justifié a pourtant été exprimé par les salariés depuis plus d'un an.

## Enquête CGT-Lardy

Temps/Charge/Orga travail – Reconnaissance/Salaires

*Pour ne pas rester isolés, agissons collectivement*

N'oubliez pas de répondre à l'enquête, le plus simple :

[https://www.sondageonline.fr/s/enquete\\_cgt\\_lardy\\_2018](https://www.sondageonline.fr/s/enquete_cgt_lardy_2018)

Possible sur smartphone,  
flashcode ci-dessous

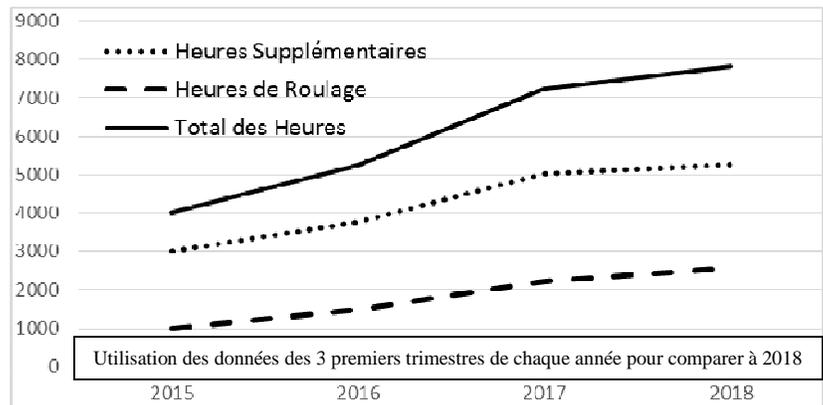




# Augmentation du nombre d'Heures Supplémentaires

Depuis ces dernières années, avec les enjeux de dépollution, les pressions sur les projets, nous assistons à une forte augmentation des heures supplémentaires et les heures de roulage. Au global en 3 ans, elles ont doublé. Et ceci n'est que la face visible de l'iceberg ! En effet, combien de salariés ne déclarent pas leurs heures supplémentaires ?

C'est le cas des Ingénieurs et cadres, auxquels la direction a imposé un forfait jours et qui ne peuvent pas déclarer d'heures supplémentaires. Difficile de savoir combien les ingénieurs et cadres effectuent d'heures de travail par semaine : nous espérons avoir suffisamment de réponses à l'enquête CGT lancée en début de semaine pour avoir une estimation représentative de la situation réelle (voir recto du tract pour y participer). Mais c'est probablement bien plus que les 36h45 pratiquées normalement pour les Techniciens.



Pour les Professionnels et les Techniciens, la déclaration des heures supplémentaires est obligatoire. Sauf, que bien souvent, toutes les heures ne sont ni payées, ni récupérées. Or, ce doit être le cas pour tous les Techniciens, y compris les « ETAM au FORFAIT ». En effet, ce terme de « ETAM au FORFAIT » n'a pas du tout la même signification que pour les ingénieurs au « forfait-jours ». C'est juste une appellation Renault. Alors, si on vous a dit que, comme vous êtes « ETAM au FORFAIT », vous ne pouvez pas déclarer d'heures supplémentaires, c'est FAUX ! N'hésitez pas à contacter un élu CGT pour qu'on regarde ensemble ce qu'on peut faire pour que la direction vous paye les heures supplémentaires qu'elle vous doit...

Sans parler du temps du midi où de plus en plus de personnes passent du temps au travail... Nous avons tous les jours 1H pour déjeuner et prendre un peu de temps pour faire une coupure. Mais qui prend encore cette heure-là ? Entre les réunions qui terminent tard, la queue à la cantine et les réunions qui commencent tôt dans l'après-midi, la pause du midi est en train de disparaître. Combien de salariés passent à Place café prendre un sandwich pour manger sur le pouce ou même à leur place de travail !

Pour la direction, les heures supplémentaires non déclarées, la pause du midi rognée, c'est « tout bénéf », du travail gratuit ! Sauf, que pour nous, ce sont des conditions de travail dégradées, de la fatigue, du temps en moins pour nos loisirs, nos activités sportives et culturelles, nos enfants, nos familles... Est-ce que l'équilibre entre notre vie professionnelle et notre vie familiale est respecté ? Est-ce que le travail n'est pas en train, petit à petit, de grignoter notre espace personnel ?

**Le respect du temps de travail, c'est ce qui fait notre équilibre et notre santé. Faire des heures supplémentaires de temps en temps, lors d'un coup de bourre, d'un passage de jalon, ça peut être compréhensible. Mais elles doivent être payées ou récupérées. Mais faire des heures supplémentaires, systématiquement, tout le temps, c'est signe d'une situation anormale, une mauvaise adaptation de la charge de votre travail par vos hiérarchies.**

Et que dire de cette situation alors que le chômage est à un niveau très élevé et que la précarité se développe : ne devrait-on pas plutôt partager le travail entre tous plutôt que de rogner sur la vie personnelle et les loisirs de ceux qui en ont un ?

Il ne nous paraît pas souhaitable de laisser perdurer ces situations. Si vous le souhaitez, les élus CGT sont disponibles pour vous rencontrer et trouver des solutions avec vous.

*Pour rappel :*

**Amiante au L16 et ailleurs au CTL :**  
**Réunion d'information – salle d'animation du CE**  
**Lundi 19 novembre de 12h15 à 13h15**